

ANNEXE 1-1 : Présentation brève et synthétique **(Du Compte administratif du budget principal)**

Conformément à l'article L3313-1 du Code général des collectivités territoriales, une présentation brève et synthétique exposant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif. Le Compte Administratif retrace les dépenses et recettes exécutées au cours de l'exercice. Elaboré par l'ordonnateur, il doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la Collectivité.

Ce « bilan financier » se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Epargne de gestion : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Epargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement (épargne de gestion – charges d'intérêts). Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Epargne nette : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

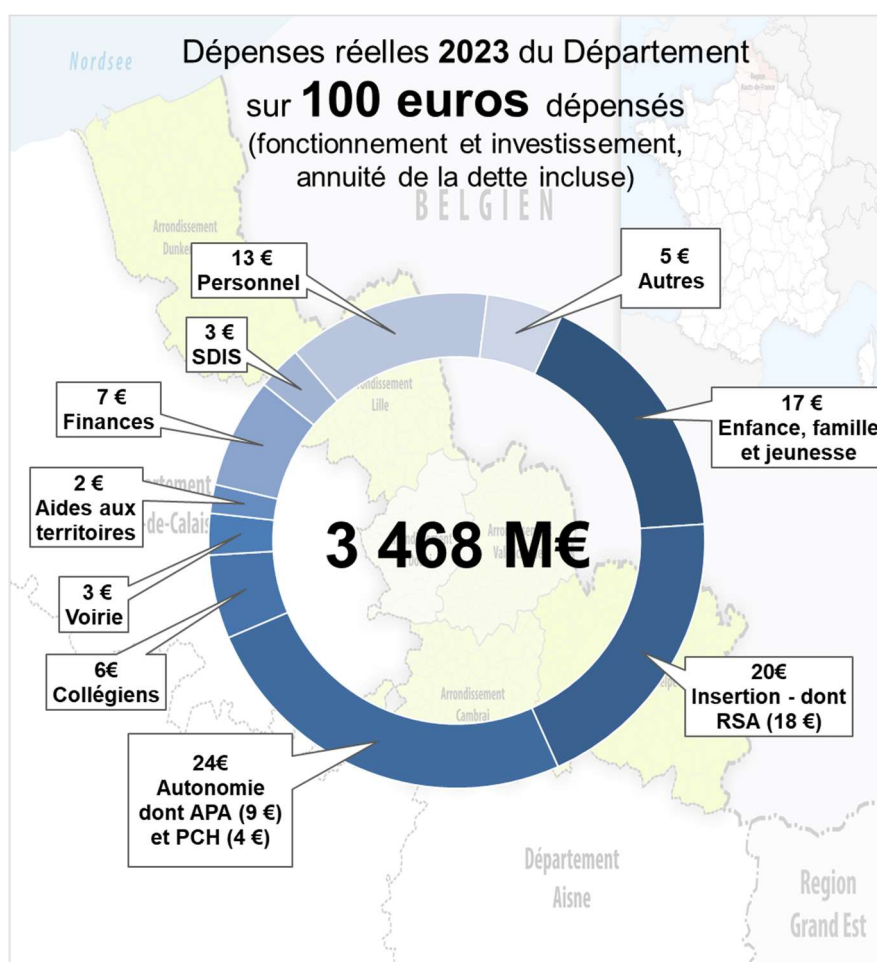
		Recettes	Dépenses
FONCTIONNEMENT	TOTAL	3 156 M€	3 203 M€
	Réel	3 137 M€	3 010 M€
	Interêts		29 M€
	Hors interêts	3 137 M€	2 981 M€
	Ordre	19 M€	192 M€
INVESTISSEMENT	TOTAL	403 M€	485 M€
	Réel	202 M€	457 M€
	Capital de dette	129 M€	129 M€
	Hors dette	73 M€	328 M€
	Ordre	201 M€	27 M€
TOTAL		3 558 M€	3 687 M€
Réel		3 339 M€	3 468 M€
Réal hors dette		3 210 M€	3 310 M€
Ordre		220 M€	220 M€
Epargne de gestion		155 M€	
Epargne brute		126 M€	
Epargne nette		-3 M€	

I – Les dépenses

Les dépenses réelles du Département (hors résultats reportés et gestion active de la dette) s'élèvent en 2023 à **3 468 M€**. Elles sont en augmentation de 205,9 M€ (+ 2,3%) par rapport à 2022.

Les principales dépenses réelles du Département se décomposent comme suit :

- **Section d'investissement (457 M€)**, dont 328 M€ de dépenses réelles d'équipement et 129 M€ de remboursement en capital de dette.
- **Section de fonctionnement (3 010 M€) :**
 - o Dépenses au titre des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) : 1 056 M€, soit 35,1% des dépenses réelles de fonctionnement, dont :
 - 630 M€ pour le Revenu de Solidarité Active (RSA) ;
 - 293,7 M€ pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ;
 - 132,6 M€ pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).
 - o Versement des intérêts de la dette : 29,2 M€ ;
 - o Masse salariale (hors assistants familiaux) : 449,6 M€.

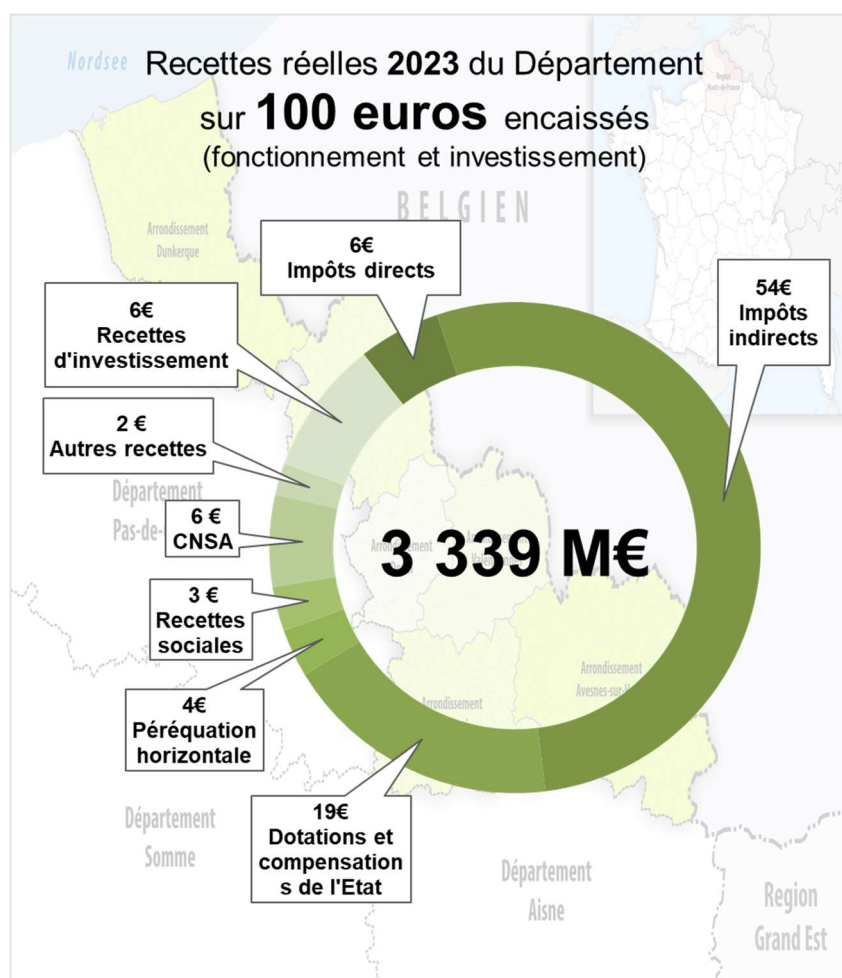


II – Les recettes

Les recettes réelles du Département (hors résultats reportés) s'élèvent en 2023 à **3 339 M€**. Elles sont en augmentation de 10,7 M€ (+ 0,3%) par rapport à 2022.

Les principales recettes réelles du Département se décomposent comme suit :

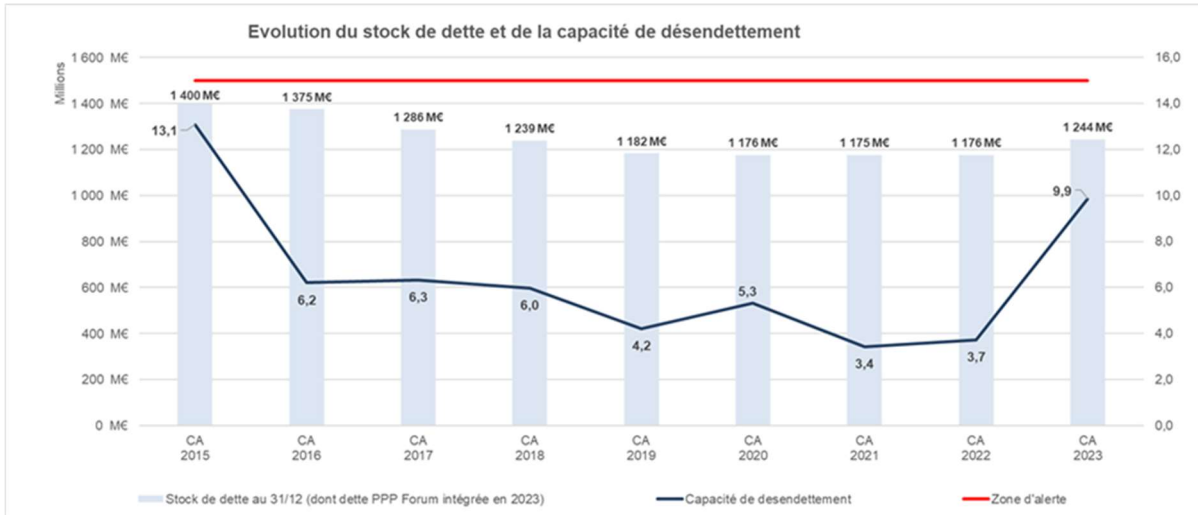
- **Section d'investissement (202 M€) dont :**
 - Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 33 M€ ;
 - Dotations de l'Etat :
 - Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC) : 13 M€ ;
 - Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) : 5,5 M€ ;
 - Emprunt : 129 M€.
- **Section de fonctionnement (3 137 M€) dont :**
 - Taxe sur la Valeur Ajoutée (part CVAE)¹ : 175,6 M€ ;
 - Taxe sur la Valeur Ajoutée (part TFPB) : 535,4 M€ ;
 - Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) : 333,3 M€ ;
 - Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 508,2 M€ ;
 - Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE) : 353,7 M€ ;
 - Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) : 375,7 M€.



¹ La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) a été remplacée en 2023 par une fraction de TVA dont le montant est repris au sein de la fiscalité indirecte.

III – L'endettement

Au 31 décembre 2023, la dette du Département s'élève à 1 244,3 M€, soit une hausse de 68,7 M€ par rapport à l'année 2022 suite à l'intégration de la dette du Nouveau Forum.



Après une période de net désendettement entre 2015 et 2020 (- 224 M€) soit une diminution de 16% du stock de dette, le Département poursuit ainsi sa stratégie de maîtrise de l'endettement.

Conjuguée à une épargne brute en forte baisse (- 190,1 M€), la capacité de désendettement de la Collectivité, principal ratio permettant d'étudier le niveau d'endettement, atteint 9,9 ans au 31 décembre 2023 (contre 3,7 ans au 31 décembre 2022). Elle reste toutefois sous la zone d'alerte à 15 ans pour les Départements. Cette année 2023 illustre concrètement l'effet ciseau auquel est confronté le Département.

Malgré tout, cette stratégie permet de conserver un niveau d'investissement élevé, tout en mobilisant de nouveaux emprunts à hauteur du capital remboursé.

